DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAL REPAIRES JURY

Le 06 juillet 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 juin 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice: 31

Nbre de membres présents (quorum): 22

Nbre de voix délibératives : 130

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE:

COUZON: Christian COLOMBO, Gérard DARDET

POLEYMIEUX: Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-CYR: Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET

CHASSELAY: Jean-Marc NOTTIN

SAINT-GERMAIN: Olivier PERROT

LIMONEST: Eric MAZOYER

Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY: Claire BELLE,

COLLONGES: Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS: Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER **LISSIEU**: Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

QUINCIEUX: Marcel PATIN

SAINT-DIDIER: Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN: Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Corine CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Michel BALAIS à Claire BELLE, Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Pascal

DAVID à Marcel PATIN

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Anne Laure MATHIAS

Adhésion à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

L'article L.121-3 du Code de l'urbanisme permet aux collectivités teliritoriales et aux établissements publics qui contribuent à l'aménagement et au développement des territoires de créer avec l'Etat des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme », constitués sous la forme associative Loi 1901.

L'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise réalise pour ses membres des missions conduites en commun dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elle est aussi un important centre de ressources pour ses membres.

L'Agence d'urbanisme contribue aujourd'hui à l'émergence de stratégies et de projets en matière d'aménagement et de développement pour le compte de ses membres (40 à ce jour), sur l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise, en lien avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise.

Un programme d'activités partenarial est élaboré chaque année en concertation entre l'Agence d'urbanisme et ses membres. Les activités inscrites à ce programme partenarial ne relèvent ni de la concurrence ni du droit de la commande publique.

Compte tenu de l'intérêt pour le syndicat Mixte des Monts d'Or de participer au programme partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, il est proposé au Conseil syndical de demander son adhésion, qui sera soumis à l'agrément du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 5 000 €, conformément aux statuts de l'Agence d'urbanisme.

Cette cotisation peut être complétée chaque année d'une subvention du syndicat Mixte des Monts d'Or au regard du degré d'intérêt qu'il porte au programme d'activités partenarial de l'Agence d'urbanisme.

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or disposera d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association.

Il est proposé au Conseil Syndical:

- D'adhérer à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- De désigner Bernard BOURBONNAIS pour représenter le Syndicat Mixte des Monts d'Or à l'Assemblée Générale.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max VINCENT

et affichage le 12/07/2017

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 12/07/2017